

Ville de Mont de Marsan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2021

Numéro :2021/09/23

Nombre de conseillers en exercice : 35

Par suite d'une convocation en date du 16 Septembre 2021 les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Mont de Marsan, le Jeudi 23 septembre à 19 H 00 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.

Sont présents : M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA (absent jusqu'au point n°5), Mme Chantal PLANCHENault, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

M. Christophe HOURCADE, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme Catherine PICQUET, Mme Pascale HAURIE, Adjointe au Maire, donne pouvoir à M. Charles DAYOT, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISON, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Bruno ROUFFIAT, Mme Céline PIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Alain BACHE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Delphine LEBLANC, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

Délibération n°01

A l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 12 Juillet 2021,

Délibération n°02

A l'unanimité, prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation d'attributions,

Délibération N°2021090197 (n°03)

A l'unanimité, approuve la dénomination de la Plaine des Jeux de la Hiroire en Plaine des Sports « Camille PÉDARRÉ »,

Délibération N° 2021090198 (n°04)

A l'unanimité, approuve l'acquisition auprès de la SCI CDL, représentée par Monsieur et Madame LARROQUE, d'un local commercial d'une surface d'environ 75m², sis 13 Rue Cazaillas et cadastré AB 628, au prix de 86 700 euros (QUATRE VINGT SIX MILLE SEPT CENT €), dont 1 700 € de frais d'agence, dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville.

Délibération N°2021090200 (n°05)

A l'unanimité, se prononce favorablement à la demande de remise gracieuse des sommes s'élevant à 28 776,32€ adressée à la Direction Générale des Finances Publiques par Monsieur Robert VAUJOUR,

Délibération N°2021090201 (n°06)

A l'unanimité, décide à partir du 1^{er} janvier 2022 de :

- fixer à 40 % l'exonération pendant une durée de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État,
- exonérer pendant une durée de deux ans, à 100 %, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation financés au moyen de prêts conventionnés ou de prêts aidés par l'État.

Délibération N°2021090202 (n°07)

A l'unanimité, décide de procéder à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, à compter de l'exercice budgétaire 2021 et ce pour les exercices budgétaires suivants,

Délibération N°2021090203 (n°08)

Par 28 voix pour, 7 voix contre, (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°2 du budget principal

Délibération N°2021090204 (n°09)

Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme LAFITTE), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « Projet de Rénovation Urbaine»

Délibération N°2021090205 (n°10)

A l'unanimité, décide le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des maires et présidents de communautés des Landes pour l'organisation du carrefour landais des collectivités 2021 à hauteur de 5 000€,

Délibération N°2021090206 (n°11)

Par 34 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie LAFITTE), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « chauffage urbain - géothermie »

Délibération N°2021090207 (n°12)

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « chauffage urbain – géothermie » pour l'année 2020.

Délibération N°2021090208 (n°13)

A l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de la commune de l'emprise de l'Avenue Pierre de Coubertin en vue de la réalisation, par le Centre Hospitalier de Mont de Marsan, d'un plateau technique sur l'avant de l'hôpital et du réaménagement du parking existant.

Délibération N°2021090209 (n°14)

Prend acte du rapport d'activité de la SATEL concernant l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que de ses comptes sociaux.

Délibération N°2021090210 (n°15)

A l'unanimité, approuve l'augmentation du capital de la SATEL pour un montant de 1 803 996,60€ avec suppression du droit préférentiel de souscription de la Ville de Mont de Marsan au profit du Département des Landes, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Office Public de l'Habitat des Landes (XL Habitat) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes,

Délibération N°2021090211 (n°16)

A l'unanimité, approuve la résiliation partielle du bail à construire passé en 1996 avec le SICTOM du Marsan afin de récupérer les terrains du Battan et de l'Oranger, ces deux déchetteries ayant fermé à la suite de l'ouverture d'une nouvelle déchetterie rue de la Ferme du Conte,

Délibération N°2021090212 (n°17)

A l'unanimité, approuve le projet de convention établissant des servitudes au profit de la société ENEDIS pour des projets de raccordement et de remplacement de câbles HTA réalisés sur les terrains cadastrés BI n°212 sis Avenue des Grands Pins et BC n°572 sis Avenue du Colonel Rozanoff,

Délibération N° 2021090213 (n°18)

A l'unanimité, approuve la cession, à Monsieur Mohamed HAFIDI, du lot B8 cadastré section BC n°766 issu du terrain dénommé P1 sis Rue Champollion d'une superficie de 367 m², pour un montant de 37 120 € TTC ,

Délibération N° 2021090214 (n°19)

A l'unanimité, approuve la cession, à Monsieur et Madame Camel et Hassana BERREZEL, du lot B9 cadastré section BC n°767 issu du terrain dénommé P1 sis rue Champollion d'une superficie de 370 m², pour un montant de 37 390 € TTC ,

Délibération N° 2021090215 (n°20)

A l'unanimité, approuve la cession, à Monsieur Gilles GARBAY, de la parcelle cadastrée AD n°19 sise sur la commune de Mazerolles, lieu-dit « Arbouts », d'une contenance de 604 m² pour 4 000€,

Délibération N° 2021090216 (n°21)

A l'unanimité, décide de fixer l'indemnité forfaitaire de repas à hauteur du montant maximum fixé pour les agents de la fonction publique d'Etat par application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié,

Délibération N° 2021090217 (n°22)

A l'unanimité, approuve les termes du projet de convention d'adhésion au service « travailleur social » du Centre de Gestion des Landes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024,

Délibération N°2021090218 (n°23)

A l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan pour tenir compte des besoins des services de la collectivité,

Délibération N°2021090219 (n°24)

Par 28 voix pour, 7 voix contre, (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE), décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à partir du 1^{er} octobre 2021 avec une mise en œuvre effective sur les paies des agents municipaux à partir du 1^{er} novembre 2021,

Délibération N°2021090220 (n°25)

Par 23 voix pour, 3 voix contre (Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Mathieu ARA, Mme Marie Pierre GAZO), 9 abstentions (Mme Éliane DARTEYRON, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE), décide de ne pas maintenir Madame Marie-Pierre GAZO dans ses fonctions d'adjointe au Maire,

Délibération N°2021090221 (n°26)

Après vote à bulletin secret, élit Madame Marie-Christine HARAMBAT 10ème adjointe au maire par :

- 22 voix pour,
- 4 blancs,
- 2 nuls,

7 élus n'ayant pas pris part au vote (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE),

Délibération N°2021090222 (n°27)

Par 28 voix pour, 7 voix contre, (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE), émet un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés au titre de l'année 2022, ce jusqu'à 8 dimanches travaillés par branche commerciale, dans les établissements situés sur le territoire communal se livrant à une activité de commerce de détail.

Fin de séance à 21 h 22.

Fait à Mont de Marsan,
Le 24 Septembre 2021

**Le Maire,
Charles DAYOT.**

